



divorce et dossier de surendettement

Par **adamcheikh**, le **31/01/2009** à **16:51**

bonjour,mon mari et moi avons un dossier de surendetement a la banque de france.Nous avons chacun son compte bancaire,de partager les mensualités de remboursements sur chaque compte.Or mon mari ne rembourse pas sa part et quand nous recevons une lettre de rappel ,il m'harcelle pour que je paie la moitié de ses mensualités qu'il n'a pas payé.Comme je refuse de payer ,alors on se dispute sans arret et cette situation est invivable pour mes enfants et pour moi.J'ai décidé de demander le divorce.

QUE VONT DEVENIR NOS NOS CREDITS?.SERONT -ILS PARTAGES EN DEUX?
J'aimerais que qelqu'un me reponde vite car je suis a bout.

MERCI ET DESOLE POUR LES FAUTES.

Par **ardendu56**, le **31/01/2009** à **18:09**

Seul le juge pourra décider et il prendra en compte vos demandes et celles de votre mari en tenant compte de la situation personnelles des deux.
Bon courage et ne désespérez pas.